

**4XM**  
**Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 7 rue Pedro Portugal - 49300 CHOLET**  
**824 950 653 RCS ANGERS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-quatre février,  
A 10 heures,

Monsieur Marc MALLET, demeurant 135 rue de Lorraine - 49300 CHOLET,  
Président et Associé Unique de la société 4XM,

A pris les décisions suivantes relatives :

- constatation du changement d'associé suite à l'apport des titres,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Marc MALLET, Associé Unique, constate qu'il a fait apport des 200 actions qu'il détenait à la société 2XM, société par actions simplifiée au capital de 1.997.414 euros, dont le siège social est situé 135 rue de Lorraine – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 838 806 081, à compter de ce jour.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Marc MALLET